



Performance de la GAPP

(Gestion Administrative du Personnel et de la Paie)

Plénière d'étape du 6 juillet 2010

Les UGRH, variable d'ajustement du dimensionnement des CSRH ?

Suivant cette équation :

si CSRH = (CIGAP + UGRH) - 20% ⁽¹⁾

et si CIGAP est invariable

Alors combien fait UGRH ? ⁽²⁾

⁽¹⁾ Masse salariale

⁽²⁾ Consulter un militant CFDT pour une explication chiffrée

Alors ! Où seront localisés ces CSRH ?

Baptisée dans le jargon techno : **Trajectoire géographique et sociale** ; la localisation des futurs sites CSRH ne nous a été que très succinctement révélée par les représentants RH des Métiers.

Pour rappel les CSRH assureront la globalité des activités GAPP pour leur métier et exclusivement leur métier.

Les CSRH de **l'Enseigne** seront implantés à :

Villeurbanne, Rouen, Nantes, Poitiers, Paris et Ollioules.

2 ou 3 autres sites doivent compléter cette liste...ultérieurement !

Le Courrier crée lui 10 CSRH, dits "Tête de pont" auxquels seront rattachés une trentaine d'autres sites. Le principe étant qu'il y ait dans toutes les DOTC une "présence" CSRH (sous la forme d'une tête de pont ou d'un site rattaché à une tête de pont). Les lieux d'implantation ne seront communiqués...qu'ultérieurement !

Au Colis, 1 seul CSRH qui sera implanté à Montrouge.

Pour les SF, les 2 sites CSRH retenus sont : Montpellier et Dijon.

Le CSRH, dit du **Corporate** sera évidemment maintenu à Nancy.

L'aspect social de la "chose" consiste à localiser les sites CSRH au "barycentre" des lieux de domicile des agents. Quant au Courrier, il se dit prêt à expérimenter le Télétravail. Affaire à suivre... !

Leur périmètre d'activités ?

Les activités récurrentes seront :

- L'entrée de l'agent : candidature, convention contrat
- La vie de l'agent : présence, absence, évolution de carrière, discipline, presta sociales, presta familiales, rému, cotisation, subrogation et paie

Combien de places pour les agents des UGRH dans les CSRH ???

Extrait de l'introduction du document de séance de la Plénière du 6 juillet 2010.

« ...Dans toutes les villes où existe aujourd'hui un CIGAP, un site sera implanté... **Les agents des CIGAP suivront leur activité sur le CSRH qui s'y implante ; tous les agents d'UGRH d'un métier qui voudront suivre leur activité dans le CSRH de ce métier (à l'issue des projets métiers en cours) le pourront.** »

Sauf qu'il s'agit d'un préambule en trompe l'œil !
L'objectif prioritaire et clairement affiché de ce projet étant de réduire les coûts de 20% ; La Poste mise sur le fait que tous les agents des UGRH ne suivront pas leur activité dans le CSRH de leur métier.

- Le départ de l'agent
- Les activités transverses : dossier du personnel et prévoyance
- Les prestations ponctuelles et/ou permanentes (requêtes)
- Le conseil-accueil GAPP

Par contre, seuls certains CSRH traiteront, sous forme mutualisée, les activités à fortes valeur ajoutées et plus faible "occurrence"* comme la gestion des cadres sup, les reclassifs, les congés bonifiés, le chômage...

L'activité retraite, par exemple, restant à Lannion.

* vocabulaire techno extrait du document de séance...mais on voit bien de quoi qu'ça cause.

Quelle taille, quelle zone d'intervention ?

« Aie !!! Sujet délicat car en relation direct avec le titre de ce tract ! »

Pour la définition de la structure organisationnelle (organigramme type) comme pour la structure fonctionnelle ; les travaux seront menés au 2nd semestre 2010.

Il est vraisemblable que le périmètre d'intervention des CSRH soit plaqué sur l'organisation territoriale des métiers (DEX, DOTC...)

Ouverture d'une négociation sur une structure fonctionnelle cible et les parcours !

La CFDT, revendique depuis longtemps une négociation portant sur ces thèmes. (Négociation programmée en septembre)

La double gestion des fonctionnaires et des salariés a enrichi et complexifié toutes les tâches (de la réglementation RH et du droit du travail par exemple).

La polyvalence n'a cessé de s'accroître tout comme le niveau d'expertise. Il est grand temps que La Poste valorise la filière RH

Objectif CFDT : 70% du personnel au niveau I13.

Il n'aurait plus manqué que ça !

« ...Il est hors de question que les agents des CIGAP et des UGRH aient à repostuler lorsqu'ils intégreront les CSRH ! Nous en ferons un point dur !... » C'est ce que la CFDT a dit au Chef de Projet lors de la rencontre de février.

Cette idée aberrante est aujourd'hui totalement écartée !

Mais c'est ce type d'aberration que nous avons déjà dénoncée dans certaines ions à Compétences Nationales.

20% de réduction des coûts, un objectif déjà bien entamé !!!

L'annonce du chantier de création des CSRH n'a pas pour autant gelé les fermetures et autres fusions d'UGRH dans les Métiers.

La CFDT a déjà obtenu du Courrier que les agents qui ont été impactés depuis le 1^{er} janvier 2010 par une réorganisation puissent bénéficier rétroactivement des mesures d'accompagnement qui seront négociées dans le cadre de la PGAPP.

La CFDT revendique le même engagement de la part de l'Enseigne et du Colis !

Un catalogue de mesures d'accompagnement ne règle pas tout !!!

Les fermetures laborieuses des CIGAP de Marseille, Orléans et Maisons-Alfort n'ont visiblement pas servi de leçon !

La gestion des agents en reclassement se fera, une fois, encore à la "petite semaine". La CFDT a le sentiment qu'aucun des Métiers n'est réellement en capacité de se projeter, donc d'anticiper les besoins et modalités de reclassement (passerelles inter-métiers, tutorat, immersion...).

Ce projet est un projet à hauts risques !

Il peut considérablement dégrader la qualité du service RH rendue aux postier(e)s.

Il ébranle le socle commun et peut être la porte ouverte

à une métiérisation des règles RH.

La CFDT, aux côtés et avec les postiers de la filière RH !